

A. NRJ Menuiserie et Isolation
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 637 Chemin des Etangs – 38780 OYTIER SAINT-OBLAS
881 937 353 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 juillet,
A dix heures,

Monsieur Alexandre NARANJO,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société
A. NRJ Menuiserie et Isolation,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 637 Chemin des Etangs – 38780 OYTIER SAINT-OBLAS au 262 chemin du Sourd– 38780 Pont Evêque à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 262 chemin du Sourd – 38780 Pont Evêque »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Alexandre NARANJO